

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-161
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : FINANCES
LOCALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Sous matière :
AIDES AUX
COLLECTIVITES

**OBJET : DOTATION
SOLIDARITE
URBAINE -
RAPPORT ANNUEL**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCAION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU **02 JUL. 2026**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026161-DE

Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE
ALMEIDA Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste,
DERKAOUI Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADÉ Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi n°91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2025, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 665 349 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2025 liées à l'effort de solidarité urbaine sont :

En investissement, au titre de 2025, on retiendra notamment :

- L'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 165 112 €
- Les travaux et équipements divers dans les quartiers = 2 062 215 €

En fonctionnement, au titre de 2025, on retiendra notamment :

- Le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers = 254 036 €
- La subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 175 000 €
- Les subventions aux organismes locaux d'insertion = 10 700 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 2 667 063 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 25 Juin 2026,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

Commentaires : DSU

Investissement = 2 227 327 €

Aménagement espaces publics

Pistes cyclables ville : 51 079 €
Démolitions bâtiments : 114 033 €

Travaux et équipements divers dans quartiers

Restaurant scolaire 109 087 €
Rénovation écoles 136 838 €
Piscine 104 736 €
Piste athlétisme 1 711 554 €

Fonctionnement : 439 736 €

Fonctionnement équipements jeunesse dans quartiers = 254 036 €, soit
Totalité du fonctionnement 2025 du service Enfance Jeunesse (hors payes)

Subvention CCAS = 175 000 €

Subventions organismes locaux d'insertion = 10 700 €, soit

AFDAIM = 400 €
APF = 300 €
LA ROUE QUI TOURNE = 3 500 €
EMPLOI ET PARTAGE = 1 000 €
LA BOUTIQUE = 1 000 €
ACTION SOLIDAIRE LAURAGAIS = 4 500 €

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le
02 JUL 2026
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
02 JUL 2026
Par publication le :
02 JUL 2026
Par délégation,
Le Directeur Général des Services
Nicolas NAYRAL



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire,



Philippe GREFFIER